# Le dromadaire en Algérie

BEN AISSA
MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ALGER

## Introduction

Le dromadaire fait l'objet d'une attention particulière ces dernières années de la part des autorités nationales et locales, en vue de sa meilleure connaissance, de sa sauvegarde et de son développement.

Partant du principe, qu'aucune production animale ou végétale n'est marginale, et que chacune d'elles a un rôle déterminé dans un développement agricole harmonieux, les services concernés ont arrêté, au même titre que pour les autres espèces animales, une stratégie de développement des camelins en Algérie, dont le rôle économique, social et culturel a été reconnu et affirmé à l'occasion de chacune des rencontres organisées avec les éleveurs.

Ce symposium et les manifestations organisées à l'occasion de ce premier salon du dromadaire qui s'inscrivent dans cette stratégie nous permettront certainement d'approfondir nos connaissances sur cette espèce animale et de concrétiser les mesures servant son développement afin d'obtenir une exploitation maximale de cette ressource en protéines animales dans un milieu à faible productivité.

Dans cette communication, nous nous proposons de présenter un point de situation sur le dromadaire en Algérie, rendu possible grâce d'une part à une recherche bibliographique et d'autre part à la participation effective des éleveurs et propriétaires de dromadaires lors des deux séminaires nationaux organisés en Décembre 1986, ici à Ouargla et en Avril 1987 à Adrar.

## Effectif: Evolution et répartition

### Evolution

En 1890, les effectifs du dromadaire en Algérie étaient estimés à 260.000 têtes.

Ils sont passé à 194.000 en 1910 et à 141.000 en 1986 (voir tableaux n.º 1, 2 et figures 1 et 2).

On note une régression des effectifs expliquée en partie par:

— Les destructions occasionnées par l'Armée Coloniale lors de sa pénétration dans le Sud:

On signale l'abattage de 68.000 têtes entre 1902 et 1904 dans la région de Tidikelt.

— La mécanisation des moyens de transport.

— La diminution des populations nomades.

— L'abattage massif et incontrôlé.

### Répartition

Le dromadaire est présent dans 17 Wilayate (8 Sahariennes et 9 Stepppiques). 75 % du cheptel soit 107.000 têtes dans les Wilayate Sahariennes. 25% du cheptel soit 34.000 têtes dans les Wilayate Steppiques.

Au-delà des limites administratives on constate 3 grandes aires de distribution (figure 3).

A. La première aire de distribution est le Sud-Est

Elle comprend environ 75.400 têtes soit plus de 58% des effectifs et se subdivise en deux zones:

a) *La zone Sud-Est* proprement dite avec 49.000 têtes comprenant:

| | |
|---|---|
| Les Wilayate Sahariennes d'El-Oued: | 34.000 |
| de Biskra: | 6.500 |
| et les Wilayate Steppiques de M'sila: | 5.000 |
| de Tebessa: | 1.300 |
| de Batna-Khenchela: | 1.800 |

Outre l'élevage sédentaire situé particulièrement dans la Wilaya de M'sila autour du chott el-hodna, nous constatons des mouvements de transhumance en été souvent liés à ceux des ovins, et qui vont des Wilayate Sahariennes vers les Wilayate agro-pastorales de l'Est du pays (Khenchela - Tebessa - Oum-El-Bouaghi - Constantine - Setif - Bordj-Bou-Arriredj).

b) *La zone Centre* avec 26.400 têtes comprend:

| | |
|---|---|
| Les Wilayate Sahariennes de Ouargla: | 10.000 |
| de Ghardaia: | 4.000 |
| Les Wilayate Steppiques de Lagahouat: | 4.000 |
| de Djelfa: | 7.000 |

A travers un couloir de transhumance El-Goléa - Ghardaia - Laghouat - Djelfa ou Aflou, les camelins passent

la période estivale dans les Wilayate céréalières de Tiaret - Tissemsilt et Médéa.

B. La deuxième aire de distribution est le Sud-Ouest

Avec 22.700 têtes le Sud-Ouest possède 15% de l'effectif total et comprend:

| | |
|---|---|
| Les Wilayate Sahariennes de Bechar: | 6.500 |
| de Tindouf: | 4.200 |
| et le Nord-Adrar: | 5.000 |
| Les Wilayate Steppiques de Naama: | 3.400 |
| d'El-Bayadh: | 3.600 |

Dans les Wilayate Sahariennes, les zones de pâturages des camelins sont essentiellement constituées para les lits d'Oueds: Oued Guir et Saoura, Oued Namous, Gharbi et Segier.

En période estivale une partie du cheptel transhume jusque dans les Wilayate agro-pastorales de Tiaret et Saida.

C. La troisième aire de distribution est l'extrême Sud

Avec 43.000 têtes l'extrême Sud possède 28,6% de l'effectif total et comprend:

| | |
|---|---|
| Les Wilayate de Tamanrasset: | 35.000 |
| d'Illizi: | 3.000 |
| et le Sud-d'Adrar: | 5.000 |

Les zones de pâturages sont constituées par les lits d'Oued descendant des massifs du Hoggar et du Tassili n'ajjer.

Les mouvements de transhumance se font vers le Sud y compris dans certaines zones de pâturages des pays voisins Mali, Niger et Lybie (figure 4).

## Les races algériennes

Les différentes races rencontrées en Algérie se retrouvent dans les trois pays d'Afrique du Nord; ce sont des races de selle, de bât et de trait (figure 5).

Il s'agit des races suivantes:

**Le Chaambi:** Très bon pour le transport, moyen pour la selle. Sa répartition va du grand ERG Occidental au grand ERG Oriental. On le retrouve aussi dans le Metlili des Chaambas.

**L'Ouled Sidi Cheikh:** C'est un animal de selle. On le trouve dans les hauts plateaux du grand ERG Occidental.

**Le Saharaoui:** Est issu du croisement Chaambi et Ouled Sidi Cheikh. C'est un excellent méhari. Son territoire va du grand ERG Occidental au Centre du Sahara.

**L'Ait Khebbach:** Est un animal de bât. On le trouve dans l'aire Sud-Ouest.

**Le Chameau de la Steppe:** Il est utilisé pour le nomadisme rapproché. On le trouve aux limites Sud de la steppe.

**Le Targui ou race des Touaregs du Nord:** Excellent méhari, animal de selle par excellence souvent recherché au Sahara comme reproducteur. Réparti dans le Hoggar et le Sahara Central.

**L'Ajjer:** Bon marcheur et porteur. Se trouve dans le Tassili d'Ajjer.

**Le Reguibi:** Très bon méhari. Il est réparti dans le Sahara Occidental, le Sud Orannais (Béchar, Tindouf). Son berceau: Oum El Assel (Reguibet).

**Le Chameau de l'Aftouh:** Utilisé comme animal de trait et de bât. On le trouve aussi dans la région des Reguibet (Tindouf, Bechar).

## Systèmes d'élevage

Les dromadaires sont élevés selon les trois systèmes d'élevage existants: Sédentaire, nomade et transhumant.

Compte tenu des zones écologiques dans lesquelles ils vivent, les deux derniers systèmes sont de loin les plus fréquents avec toutefois prédominance du mode transhumant.

Suivant la saison, les régions, les tribus et leurs usages, on voit adopter diverses combinaisons. Un troupeau peut être composé uniquement de dromadaires mâles destinés au bât, ou bien des femelles destinées à la reproduction avec un ou plusieurs mâles, ou d'un étalon accompagné de plusieurs femelles suitées ou non et de dromadaires de bât hongres ou entiers.

Ces derniers ne doivent pas entrer en lutte avec l'étalon chef du troupeau.

Les dromadaires sont libres de chercher leur nourriture en marchant, généralement. Les femelles ne s'écartent pas beaucoup de l'étalon, qui surveille le troupeau et marche toujours à l'arrière.

Chez les touaregs du Nord, la difficulté de la surveillance des troupeaux amène à réduire généralement les effectifs à 20 ou 30 animaux soit de dromadaires mâles, soit de femelles sans mâles ou des deux sexes en mélange.

Dans l'extrême Sud de l'Algérie où les grandes distances permettent aux familles de s'isoler dans l'immensité, on laisse souvent aux dromadaires une liberté complète. Ils connaissent les puits où ils peuvent trouver le berger qui leur donne à boire et ils y reviennent assez regulièrement quant ils ont soif.

A ces systèmes d'élevage, s'ajoutent les habitudes propres à chaque famille d'éleveurs.

Nous notons, toutefois, l'évolution d'un nouveau mode d'élevage ou plutôt d'exploitation des dromadaires. Il s'agit de l'engraissement dans des parcours délimités en vue de l'abattage. Les «exploitants» s'organisent pour acquérir les dromadaires dans les zones de production et les transportent par camion vers des zones d'engraissement où ensuite ils sont abattus. Ce système semble se développer ces dernières années, suite à l'augmentation des prix des viandes rouges et a été signalé particulièrement chez les éleveurs du chott El Hodna.

## Les productions du dromadaire

### La production de viande

En Algérie, on abat en moyenne 7.284 têtes chaque année soit, 4,2% de l'effectif estimé (150.000) (tableau 3).

D'après l'étude de ce tableau on estime la production de viande cameline à 1.320 tonnes en moyenne chaque année.

Ce tonnage ne représente en fait que 50% des viandes camelines réellement consommées.

Considérant que 75% de ces viandes sont produites et consommées essentiellement par les populations Sahariennes dont le nombre est estimé à 1.500.000, la consommation de viandes camelines para habitant et par an serait de 1,76 Kg.

Au cours de l'année 1985, cette consommation a été évaluée à 2,1 Kg. pour la totalité des populations Sahariennes et à plus de 6 Kg. pour les seules Wilayate de Tamanrasset et de Ghardaia (tableau 4).

### La production de lait

On évalue de 6 à 9 litres la production journalière d'une chamelle. Au cours des derniers mois d'allaitement elle peut donner 2 à 3 litres.

### La production de travail

En plus de ses capacités à produire du lait et de la viande le dromadaire sert également, et même avant tout, de moyen de transport (selle et /ou bât) ou d'animal de trait.

A) Le dromadaire de selle

Il peut parcourir 50 à 200 Km/j. à une vitesse moyenne de 10-12 Km/h. Le dressage pour la selle commence à 3 ans mais il n'est réellement utilisé qu'après l'âge de 6 ans.

B) Le dromadaire de bât

Il peut porter des charges de 150 à 200 Kg. et parcourir ainsi des distances de 24 Km. par jour à une vitesse de 4 Km/h.

L'animal de bât ne peut porter une pleine charge qu'à partir de 6 - 8 ans et sa vie de porteur serait de 12 ans.

C) Le dromadaire de trait

Certains estiment sa puissance de 1 à 1,2 CV selon son mode d'utilisation. A côté de la culture attelée, la force du dromadaire est aussi utilisée pour l'extraction de l'eau et autres tractions.

### Autres productions

A) Le poil (oubarr)

La couleur du pelage du dromadaire varie selon la race et selon les régions. Elle est d'autant moins foncée que l'on se rapproche du Sud.

La tonte se pratique au printemps chez les races qui ont une fourrure assez épaisse.

La quantité de poils d'une tonte varie suivant l'âge et la taille de l'animal entre 1 et 4 Kg.

Cette production sert à la confection d'une grande variété d'objets, tels que les burnous, les tentes, les musettes, les cordes.

B) Le cuir

Le cuir du dromadaire étant beaucoup plus épais que celui du bovin, est surtout utilisé pour la confection de couvertures d'arçons de selle, de semelles de souliers, etc.

## Dominantes pathologiques

L'analyse de la situation sanitaire du cheptel reste l'un des points les plus difficiles à traiter vu:

— La difficulté de suivre ce cheptel en déplacement continu.

— La nécessité de disposer d'équipes vétérinaires mobiles dans les Wilayate du Sud.

Cependant il semblerait, d'après certaines études et selon les constatations des inspections vétérinaires au niveau des Wilayate steppiques et Sahariennes, que les maladies parasitaires constituent la dominante pathologique majeure du dromadaire. La trypanosomose et la gale sont les plus redoutables.

Certaines maladies infectieuses telles que la septicémie hémorragique, le charbon symptomatique et la variole ont été souvent signalés.

Parmi les maladies nutritionelles, on note l'existence du «KRAFF» ou carence phospho-calcique, signalé dans les régions du Sud-Est Algérien.

## Perspectives de développement

De cette analyse de la situation, et rejoignant les conclusions du Docteur RICHARD dans sa brochure le dromadaire et son élevage, il apparaît que seul un aménagement de l'élevage camelin pour mieux profiter de ses productions peut être envisagé dans l'immédiat en Algérie.

Cet aménagement passe par la prise en charge des préoccupations des éleveurs en matière d'appoint en alimentation et d'amélioration de la couverture sanitaire, d'une part et d'autre part tenant compte des bouleversements sociologiques intervenus chez les populations du Sahara suite au développement économique de cette région, il y a lieu de créer de nouveaux pôles d'intérêt pour la possession du dromadaire.

C'est ainsi que ces dernières années plusieurs décisions ont été prises par le Ministère de l'Agriculture en faveur de le sauvegarde et le développement du dromadaire en Algérie.

**Tableau 1**

**RÉPARTITION DES EFFECTIFS CAMELINS EN RAPPORT AVEC LES POPULATIONS HUMAINES***

| WILAYATE SAHARIENNES | EFFECTIF CAMELIN | POPULATION HUMAINE | C/H |
|---|---|---|---|
| Tamanrasset ..... | 35.000 | 58.463 | 0,60 |
| Illizi ..... | 3.000 | 20.880 | 0,10 |
| Ouargla ..... | 10.000 | 229.678 | 0,04 |
| El-Oued ..... | 34.000 | 300.669 | 0,10 |
| Ghardaia ..... | 4.400 | 194.182 | 0,02 |
| Bechar ..... | 6.500 | 167.039 | 0,03 |
| Tindouf ..... | 4.200 | 12.528 | 0,30 |
| Adrar ..... | 10.000 | 167.038 | 0,05 |
| TOTAL ..... | 107.100 | 1.150.477 | 0,09 |
| **WILAYATE STEPPIQUES** | | | |
| Biskra ..... | 6.500 | 398.805 | 0,010 |
| Tebessa ..... | 1.700 | 375.837 | 0,004 |
| Khenchela ..... | 1.800 | — | — |
| Batna ..... | 1.800 | 649.362 | 0,002 |
| M'sila ..... | 5.000 | 505.292 | 0,009 |
| Djelfa ..... | 7.500 | 394.629 | 0,020 |
| Laghouat ..... | 4.500 | 175.891 | 0,020 |
| El-Bayadh ..... | 3.600 | 135.719 | 0,020 |
| Naama ..... | 3.400 | 102.311 | 0,030 |
| TOTAL ..... | 34.000 | 2.737.346 | 0,010 |
| TOTAL GENERAL | 141.100 | 3.887.828. | 0,030 |

* Estimation de l'année 1985.

**Tableau 2**

**INDICANT LE NOMBRE DE CAMELINS EN FONCTION DE LA POPULATION ET SUPERFICIE DES ZONES ARIDES ET DESERTIQUES***

| | |
|---|---|
| Effectif camelin en milliers de têtes ..... | 180 |
| Superficie des zones arides et désertiques en milliers de Km² ..... | 2.200 |
| % des superficies arides et désertiques para rapport à la superficie totale ..... | 92,1 |
| Nombre de camelins au Km² ..... | 0,9 |
| Population humaine des zones désertiques de la steppe en milliers ..... | 5.000 |
| Nombre de camelins pour 1.000 habitants dans les zones arides et désertiques ..... | 32 |

* Selon F.A.O. *Animal Health.* Hear book en 1970.

**Tableau 3**

**STATISTIQUES DES ABATTAGES CONTROLES CHEZ L'ESPECE CAMELINE**

| ANNEE | EFFECTIF ESTIME | NOMBRE DE TETES ABATTUES | POIDS/ TONNES | % NOMBRE DE TETES ABATTUES SUR EFFECTIF ESTIME |
|---|---|---|---|---|
| 1963 | 162.000 | 4.166 | 750 | 2,5 |
| 1964 | 175.000 | 4.377 | 788 | 2,5 |
| 1965 | 176.000 | 3.505 | 631 | 1,9 |
| 1966 | 175.000 | 2.500 | 450 | 1,4 |
| 1967 | 175.000 | 3.594 | 647 | 2 |
| 1968 | 173.000 | 1.888 | 340 | 1 |
| 1969 | 178.000 | 1.783 | 321 | 1 |
| 1970 | 184.000 | 5.877 | 1.058 | 3,2 |
| 1973 | 165.000 | 7.922 | 1.426 | 4,8 |
| 1974 | 165.000 | 6.664 | 1.124 | 4 |
| 1975 | 155.000 | 10.844 | 1.952 | 6,9 |
| 1977 | 144.000 | 7.855 | 1.414 | 5,4 |
| 1978 | 139.000 | 8.366 | 1.506 | 6 |
| 1979 | 150.000 | 12.600 | 2.268 | 8,4 |
| 1983 | 148.000 | 13.855 | 2.994 | 9,4 |
| 1984 | 132.000 | 7.272 | 1.309 | 5,5 |
| 1985 | 141.000 | 14.359 | 2.584 | 10 |
| 1986 | 150.000 | 13.750 | 2.223 | 9,1 |
| 1987 | 150.000 | 7.234 | 1.309 | 4,8 |

**Tableau 4**

**CONSOMMATION DES VIANDES CAMELINES PAR HABITANT DANS LES WILAYATE SAHARIENNES (1985)**

| WILAYATE | POIDS EN KG. | POPULATION HUMAINE | NOMBRE DE KG/HABITANT |
|---|---|---|---|
| Tamanrasset. | 371.536 | 58.463 | 6,3 |
| Illizi ..... | — | 20.880 | — |
| Ouargla .... | 346.880 | 229.678 | 1,5 |
| El-Oued .... | 186.963 | 300.669 | 0,62 |
| Ghardaia ... | 1.188.421 | 194.182 | 6,12 |
| Bechar ..... | 151.420 | 167.039 | 0,9 |
| Tindouf .... | — | 12.528 | — |
| Adrar ..... | 171.494 | 167.038 | 1,02 |
| TOTAL .. | 2.416.714 | 1.150.477 | 2,1 |

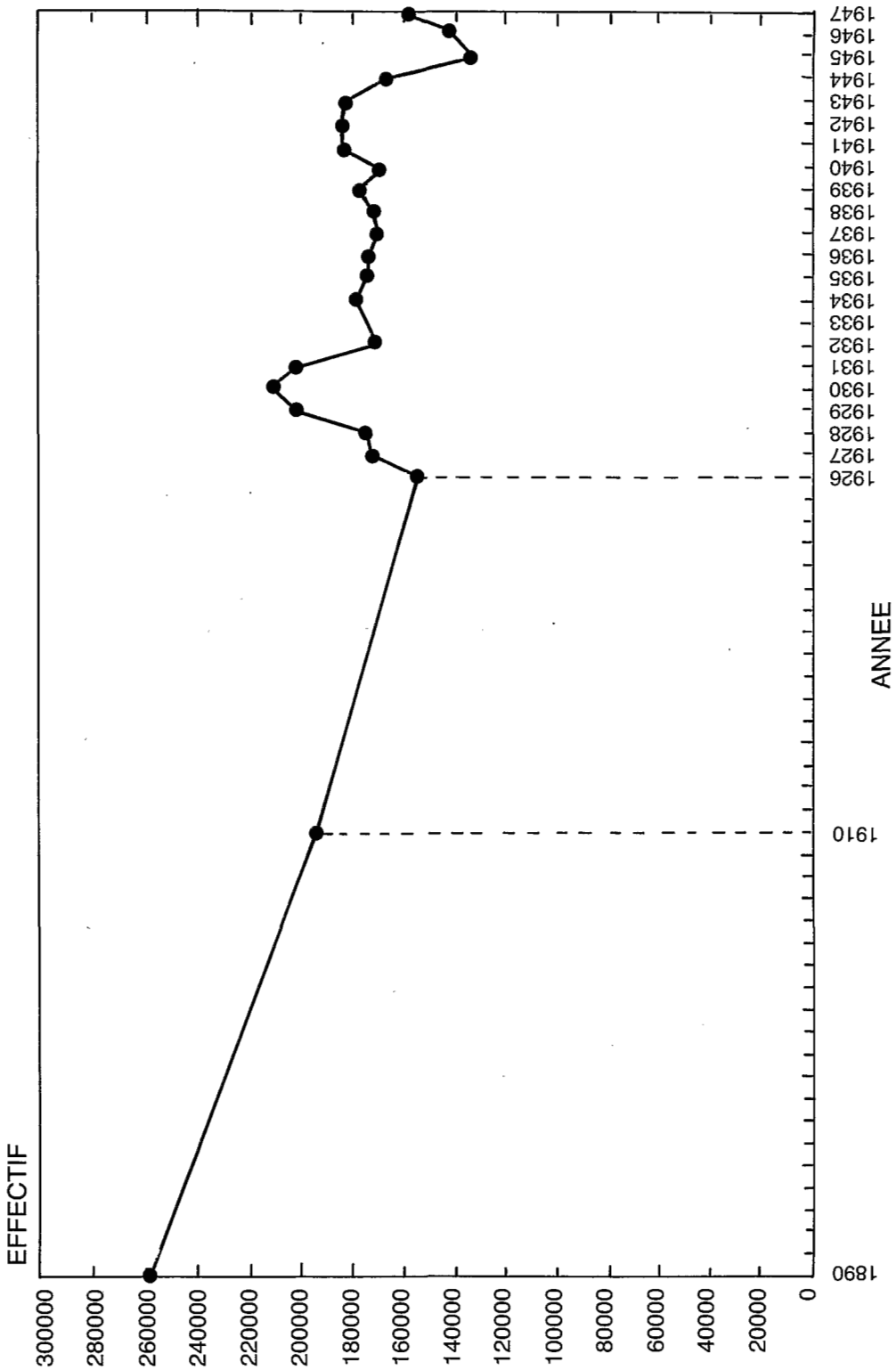


Figure 1. Evolution des effectifs camelins en Algérie de 1890 à 1947.

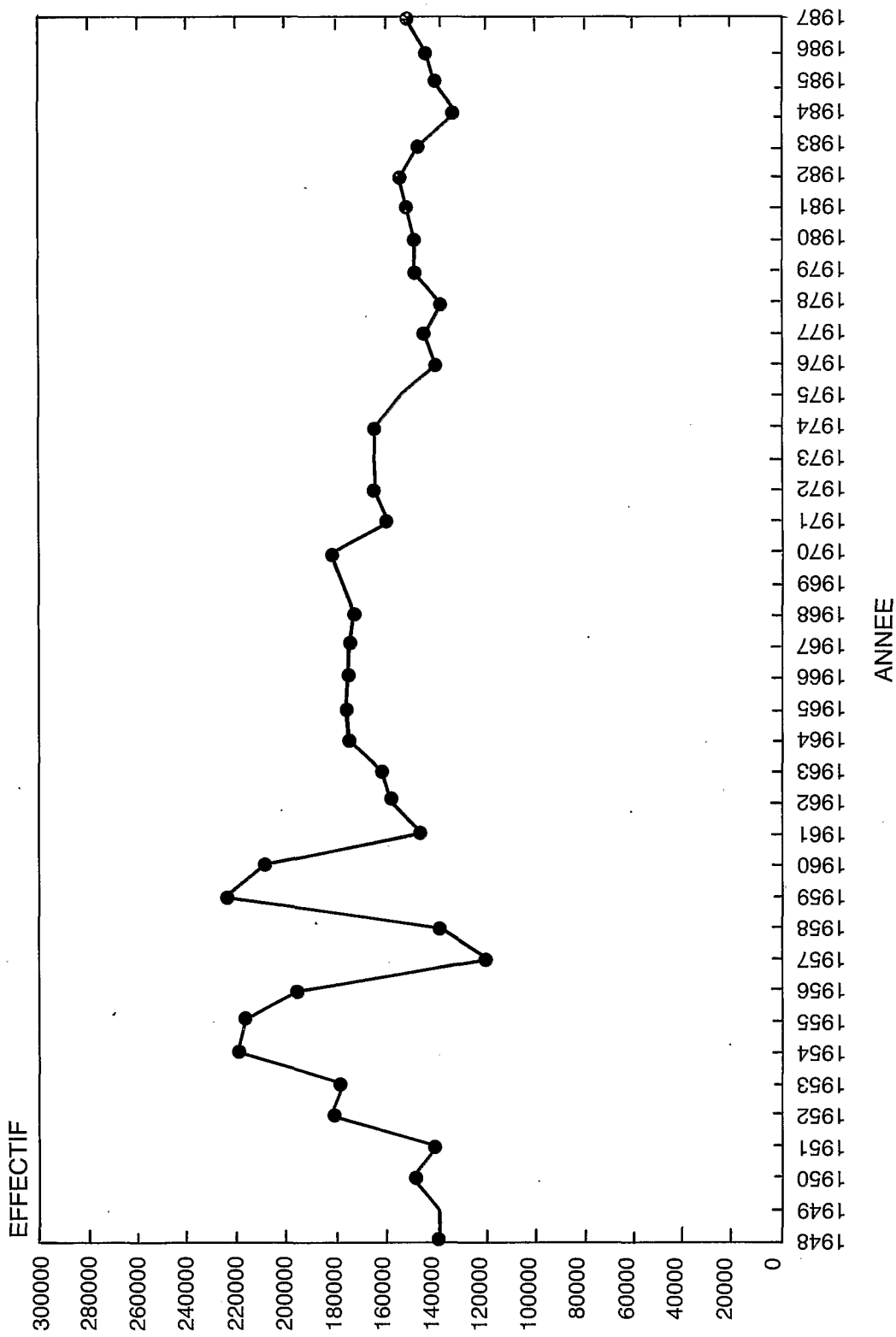


Figure 2. Evolution des effectifs camelins en Algérie de 1948 à 1987.

Figure 3. Aires de distribution du dromadaire en Algérie.

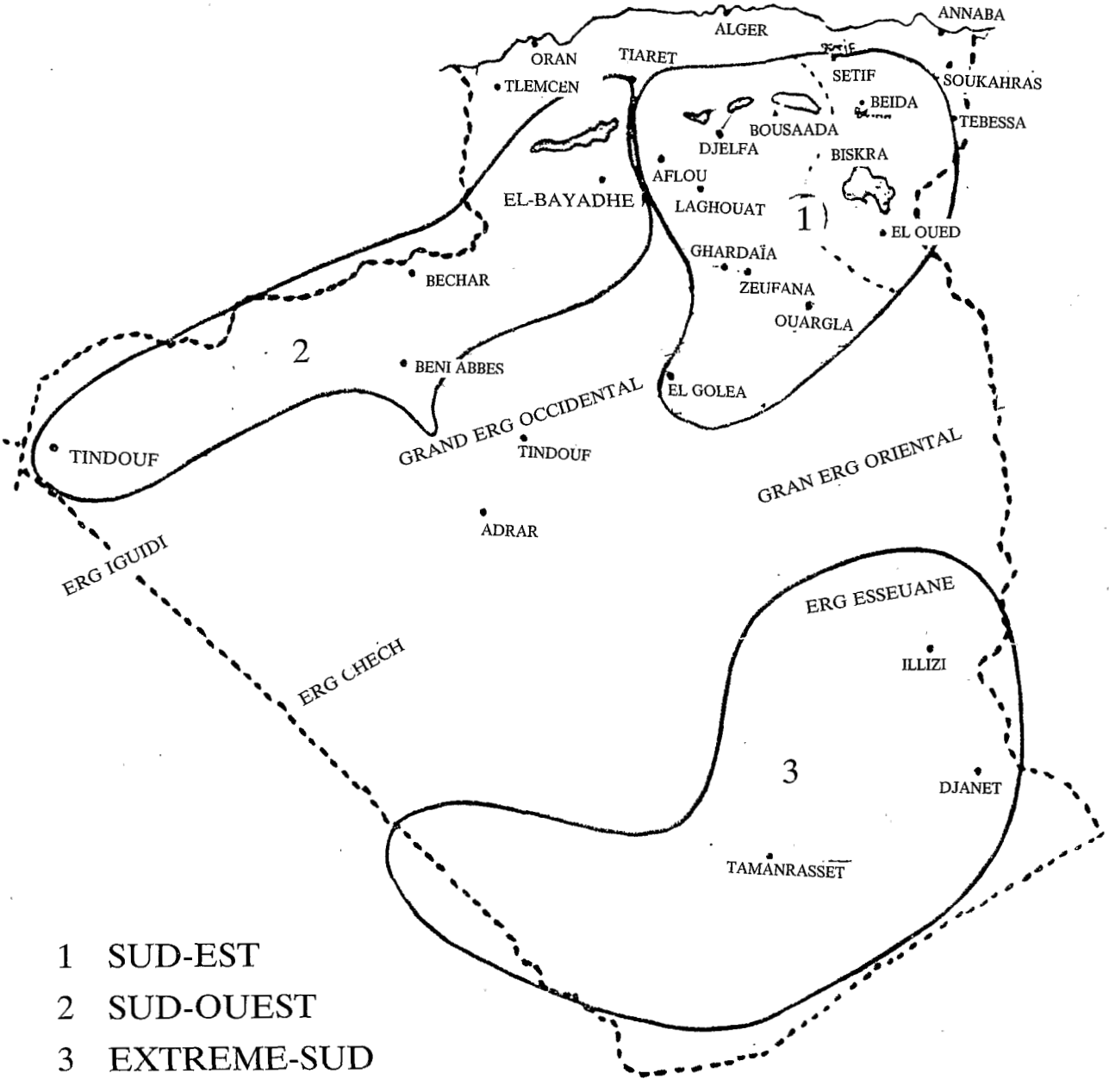

Figure 4. Mouvements de transhumance du dromadaire en Algérie.

1. ORAN
2. ALGER
3. ANNABA
4. SOUKAHRA
5. CONSTANTINA
6. TEBESSA
7. BATNA
8. BISKRA
9. SETIF
10. EL OVED
11. BOUSAADA
12. DJELFA
13. MEDZA
14. TISSEMSI
15. MASCARA
16. TIARET
17. SAIDA
18. LAGHOUAT
19. AFLOU
20. TLEMCEN
21. GHARDAÏA
22. ZEUFANA
23. OUARGLA
24. EL GOLEA
25. BECHAR
26. BENI ABBES
27. TINDOUF
28. ADRAR
29. ILLIZI
30. DJANET
31. TAMANRASSET

Figure 5. Localisation des principales races de dromadaires en Algérie.

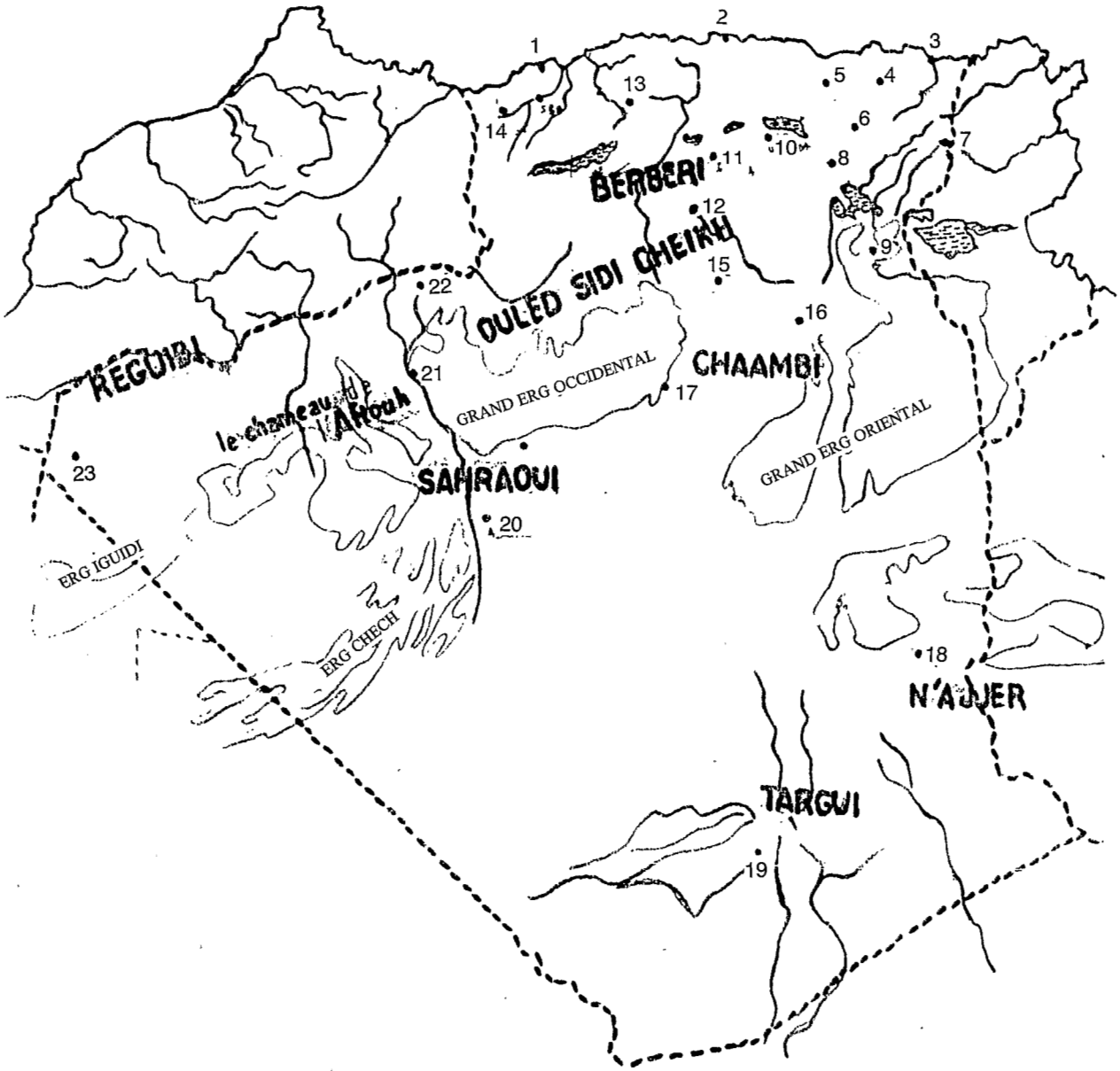


1. ORAN
2. ALGER
3. ANNABA
4. CONSTANTINA
5. SETIF
6. BATNA
7. TEBESSA
8. BISKRA
9. EL OUED
10. BOUSAADA
11. DJELFA
12. LAGHOUAT
13. TIARET
14. TLEMCEN
15. GHARDAÏA
16. OUARGLA
17. EL GOLEA
18. ILLIZI
19. TAMANRASSET
20. ADRAR
21. BENI ABBES
22. BECHAR
23. TINDOUF

On peut citer:

— L'organisation des éleveurs en association.

— La création de départements camelins au sein des coopératives de service chargés de subvenir aux besoins alimentaires et aux autres services pour cet élevage.

— La création d'équipes vétérinaires mobiles.

— La réglementation de l'abattage des camelins.

— L'organisation de courses camelines, de raid d'endurance, de randonnées touristiques, etc.

— L'organisation de concours d'élevage.

— L'ouverture de cycles de formation sur le dromadaire au niveau des écoles et Instituts spécialisés en agronomie Saharienne et en médecine vétérinaire.

— La valorisation des sous-produits.

Toutes ces actions restent évolutives et ne constituent en fait que l'étape de sauvegarde de ce patrimoine, puisqu'au même moment il a été décidé la création de trois unités d'observations et de recherches au niveau de Ouargla, Beni Abbes et de Tamanrasset en vue de mieux connaître cette espèce animale et de proposer des programmes de développement plus ambicieux.

Je terminerai cette communication par la même question que celle posée par le Docteur RICHARD.

Le dromadaire, peut-il répondre à une intensification avec un rendement voisin des autres ruminants?

Telle est l'une des questions posées aux unités de recherche, chargéés de développer quelques unités de production et qui pourront par là-même apporter une réponse à court et moyen terme.

## Bibliographie

Organisation et amélioration des élevages camelins. Avril, 1986. Ministère de l'Agriculture.

Le Dromadaire et son élevage (1984), par le docteur RICHARD.

Le Dromadaire en Algérie, perspectives d'avenir (1986), para le docteur KAMEL LASNAMI.

Rapports des inspections vétérinaires de Wilaya.